



# Certificat d'accréditation

N° : 1-2-009 Rév 05

L'Organisme Algérien d'Accréditation (ALGERAC), crée par décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, atteste que :

## Centre National de Contrôle et de Certification des semences et plants (CNCC)

Adresse : 6 Bis, rue des frères OUADEK, Hassen Badi 16200  
EL Harrach - Alger

Possède les compétences requises pour effectuer des activités d'essais conformément à la norme ISO/IEC 17025 : 2017 et aux règles d'application d'ALGERAC.

La portée d'accréditation et les sites concernés sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

ALGERAC est signataire des accords de reconnaissance multilatérale avec l'European co-operation for Accreditation EA-MLA et des accords de reconnaissance mutuelle avec l'International Laboratory Accreditation Cooperation ILAC-MRA.

Date de prise d'effet : 17/07/2025  
Date de fin de validité : 16/07/2029

La Directrice Générale

BOULSNANE Wafa



Date d'octroi de l'accréditation initiale : 17/07/2014

**ANNEXE TECHNIQUE**  
**Rév : 08 (17/07/2025)**

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

**Nom : Centre National de Contrôle et de Certification des semences et plants (CNCC)**

**Adresse : 6 Bis, rue des frères OUADEK Hassen Badi 16200 EL Harrach, Alger**

Satisfait aux exigences de la norme ISO/IEC 17025 :2017 et aux règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'analyses physiques et physiologiques des semences de céréales autogames, pour son site et unité technique suivants :

<b>SITE CONCERNÉ</b>	<b>Laboratoire central du Centre National de Contrôle et Certification des semences et plants (CNCC)</b> <b>Adresse : 6 Bis, rue des frères OUADEK Hassen Badi 16200EL Harrach, Alger</b> <b>Contact : BENINAL Lyes/OUHACHI Samia</b> <b>Tél : 0559 60 40 28/0553 33 37 94</b> <b>Fax : 023 82 89 25</b> <b>E-mail : beninal@live.fr/samouhachi@gmail.com</b> <b>Site web : /</b>
----------------------	---

**Unité technique concernée :**

- **Phytotechnie**

*Cette accréditation est la preuve de la compétence technique du laboratoire pour les activités susmentionnées et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté.*

*(cf. communiqué conjoint ISO/ILAC d'Avril 2017)*

**Date de prise d'effet le : 17.07.2025**

**Date de fin de validité le : 16.07.2029**

**Pour la Directrice Générale et par délégation**  
**Directrice Technique**  
**BOUSTIL Sonia**

*Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment é*

**-Unité technique : Phytotechnie.**

<b>Sciences agronomiques/ Phytotechnie</b>				
<b>Essais physiques et physiologiques des semences de céréales autogames</b>				
<b>Objet</b>	<b>Caractéristiques mesurées ou recherchées</b>	<b>Principe de la méthode</b>	<b>Référence de la méthode</b>	<b>Prestation réalisée en Laboratoire (L) et/ou Site client (S)</b>
Semences de céréales autogames	Pureté spécifique	Tri des semences et détermination des espèces.	Règles ISTA : 2023.Chapitre 3	L
	Dénombrement réduit et limité	Identification et comptage des semences d'autres espèces dans l'échantillon	Règles ISTA : 2023.Chapitre 4	L
	Germination (faculté germinative)	Détermination du potentiel de germination d'un lot de semences dans des conditions optimales de température, lumière et d'humidité.	Règles ISTA : 2023.Chapitre 5	L

**Portée fixe : « le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes reconnues décrites dans la portée d'accréditation en les respectant strictement »**

**Responsable d'accréditation :  
KOUN Rachda**